

CIBLE

Besoin

A plusieurs reprises, Lionel Jospin a déclaré qu'il pouvait très bien ne pas être candidat à l'élection présidentielle et fait répandre le bruit d'une possible retraite. Les troupes jospinistes et leurs suppléants apprécieront comme ils voudront ce chantage à la désertion d'un homme qui assure ne pas être un « chef d'équipe ». Mais, en dehors d'eux, beaucoup d'électeurs qui se prononcent en fonction d'un véritable souci politique retiendront le propos du Premier ministre affirmant, le 17 avril, qu'il n'a pas « besoin » de cette candidature.

Faut-il en déduire qu'il a eu « besoin » de Matignon, et que son entrée en campagne marquera un soudain « besoin » d'Élysée ? Lionel Jospin se comporte comme un vacancier qui choisit sa résidence selon son besoin de montagne ou de mer. Ce qui compte, ce sont les manques, les appétits, voire les caprices de Monsieur Jospin – non la volonté de servir l'État, de se dévouer à la France et aux Français.

La conclusion coule de source. Les besoins de Lionel Jospin ne sont pas notre problème. Et le problème de Lionel Jospin, c'est que les Français n'ont pas besoin d'un homme uniquement préoccupé de lui-même.

BULGARIE

Siméon II roi populaire

Entretien

**Lucien
Jaume**

p. 6/7

Rupture

**Le Vatican
et l'A.F.**

p. 9

Captivé

J'ai refusé l'armée il y a trente ans, suis syndicaliste depuis vingt ans, je vote vert ou socialiste : comment se fait-il que je me laisse captiver par la lecture de *Royaliste* ? Réponse : je déplore que, dans notre pays, le débat public soit d'un niveau souvent bien faible, ou même carrément érudé. Or, à *Royaliste*, on sait poser clairement les termes d'un débat (politique ou éthique...) et y apporter une contribution motivée. J'apprécie. Comme j'apprécie beaucoup, également, votre choix intelligent de livres, et les présentations que vous en faites. Continuez.

E. H. (Nord).

Réhabiliter

Après douze années d'adhésion à la NAR, je me permets pour la première fois de prendre la plume (c'est une image) pour réagir à la présentation critique faite au sujet des ouvrages récemment parus sur feu le comte de Paris.

Mon propos vise à réhabiliter le travail de Bruno Goyet. Non seulement celui-ci ne me paraît pas manquer d'intelligence, mais il n'est de plus aucunement confus.

Je m'explique : le *Prince impossible* est un travail d'histoire des représentations, d'anthropologie historique. Ce genre est par définition partiel, puisqu'il ne vise pas à donner une image réelle et complète de l'objet étudié (terme ô combien blasphématoire, *mea culpa*). Il s'agit là d'une recherche fort difficile à mener parce qu'elle tient précisément de l'exercice intellectuel. Rien à voir avec une biographie classique : mieux même, ne vaut-il pas mieux un « bon parti » qu'un « mauvais complet » (comme l'est effectivement celui de François Broche).

Nous autres royalistes avons assurément besoin d'hagiographies précieuses, au sens noble du terme, si j'ose dire, mais ne confondons pas avec un travail universitaire qui n'a pas vocation à drainer sympathie et sympathisants. D'ailleurs, l'ouvrage de Bruno Goyet montre les difficultés de la vie des princes en exil, des contraintes de la représentation : en soi, ceci est plutôt positif, notamment contre ceux

qui ne verraient là qu'une « jeunesse dorée ».

Bref, tout ceci ne doit pas cacher l'essentiel : Vive le Roi quand même, comme aurait dit Stofflet.

E. W. (par courrier électronique)

Qualité/prix...

Dans les numéros de *Royaliste* qui m'ont été adressés gratuitement, il n'y avait au maximum, que deux pages d'intéressantes (par exemple l'article sur le livre de René Passet), le reste fournissait des informations déjà largement connues, étudiait des querelles de clocher, ou s'occupait du passé de la royauté. Le bilan est donc faible et le rapport qualité/prix médiocre.

D'autre part, on ne peut que déplorer que ceux qui luttent contre la destruction de la France (les souverainistes, la *Voix des Français*, *Royaliste*, *La Une*, etc.) n'aient pas assez de courage et de largeur d'esprit pour s'unir et donc constituer un fer de lance efficace. Unissez-vous, pour sauver notre pays, et on vous soutiendra.

D. A. (Yvelines).

Route commune

Sur le fond, le vieux républicain que je suis ne partage pas votre projet ; mais souvent vos analyses, surtout celles de Sylvie Fernoy et de Maria Da Silva me paraissent intéressantes. Pour des raisons de pluralisme démocratique et ne voyant dans votre revue aucun relent de fascisme ou totalitarisme, je pense que vous lire est, en un premier temps, étonnant mais aussi utile. J'aimerais lire certaines de vos positions dans certains journaux ou hebdomadaires. Tout à fait d'accord pour le débat concernant le grave danger des multinationales, de l'omniprésente hégémonie américaine, fallacieuse et a-culturante, d'une société injuste, des problèmes socio-économiques, le chômage, la pauvreté et la toute aussi scandaleuse semi-pauvreté, le racisme, la faiblesse et la complaisance de notre gouvernement dit de gauche face aux puissants, l'Europe qui de rêve, devient cauchemar et tant d'autres sujets... Donc, comme on dit, on peut faire route commune pendant une partie du trajet.

R. Z. (Paris).

Famille de France

C'est toujours avec plaisir que les royalistes voient leurs Princes se manifester. La quinzaine qui vient de s'écouler a été particulièrement féconde à ce sujet.

A lors que le prince Jean, duc de Vendôme, effectuait un voyage officiel au Liban où il a été magnifiquement reçu par les plus hautes autorités des diverses communautés, son père, le comte de Paris, duc de France, donnait une tribune libre au *Figaro*, publiée sur une pleine page le 30 avril.

De cette importante réflexion, parue sous le titre « *Que de Bastilles à prendre !* » nous extrayons ci-après quelques passages significatifs invitant le lecteur à se reporter au texte intégral.

Évoquant l'évolution de l'agriculture et le destin de la paysannerie, le prince constate : « *Le résultat en est qu'au troisième millénaire le servage a été rétabli en France. Soixante pour cent de nos terres cultivables sont aux mains de l'État par le truchement d'établissements bancaires qui sont aujourd'hui le plus grand propriétaire foncier de France* ».

Quant à la situation politique générale, il déplore : « *La liberté s'atrophie et la démocratie semble tourner à la caricature. Lorsque soixante-quinze pour cent des Français s'abstiennent de voter, je pense qu'il y a un problème. Et lorsque treize pour cent seulement d'entre eux élisent*

un gouvernement, j'appelle cela une dérive. (...) Le politiquement correct s'étale et la seule façon de se faire entendre est - certains pourraient le croire - de poser des bombes puis de faire des conférences de presse encagoulés. Ce pourrait être aussi de descendre en masse dans les rues pour clamer sa revendication ou son exaspération. A ce niveau d'actions nous sommes proches du terrorisme, d'un terrorisme non (encore) sanglant ».

Face à ce bilan, le Prince prononce des paroles d'espoir : « *rien n'est inéluctable, rien n'est définitif (...) il sera toujours donné à l'homme et à notre humanité un choix autre... Ce « choix autre » existe. Il ne doit pas nous être imposé par des ouragans, des tremblements de terre, des révolutions sanglantes, voire des terroristes aveugles, ce serait faire le choix du chaos. Le véritable choix dépendra de la volonté de vivre des soixante-quinze pour cent d'abstentionnistes. Toutes ces volontés éparses pour reconstruire la France existent pour redonner une saveur certaine au mot « liberté »* ».

Y.A.
L'on trouve le texte complet du Prince sur le site internet de l'I.M.R.F. (<http://royaute.iffance.com>). Nous pouvons également en fournir des photocopies (joindre quelques timbres).

Bulletin d'abonnement

Nom/Prénom :

Adresse :

Profession : Date de naissance :

souscrit un abonnement de :

☐ trois mois (125 F) ☐ six mois (200 F) ☐ un an (300 F) ☐ soutien (600 F)

ROYALISTE, 17, rue des Petits-Champs, 75001 PARIS - CCP 18 104 06 N Paris

royaliste

SOMMAIRE : p.2 : Courrier - p.3 : Le sale air du mateur - Absents - p.4 : Echec - Les rôles sont distribués - p.5 : Bush missiles - p.6/7 : Entretien avec Lucien Jaume - p.8 : 1901 - La rose des temps - p.9 : Histoire d'une condamnation - p.10 : Nostalgie - Aliénor d'Aquitaine, reine de France - p.11 : Action royaliste - p.12 : Editorial : Un roi populaire.

RÉDACTION-ADMINISTRATION
17, rue des Petits-Champs,
75001 Paris
Téléphone : 01.42.97.42.57
Télécopie : 01.42.96.05.53
Dir. publication : Yvan AUMONT
Com. parit. S1700 - ISSN 0151-5772

Le sale air du mateur

Surproduction de moraline, à propos de cette émission *Loft Story* qui applique à quelques couples en bocal les préceptes à la mode : sélection, transparence et élimination. Sylvie Fernoy est, elle aussi, une fiefée mause.

A la une de *Charlie Hebdo*, une formule me tape dans l'oeil : « *Télé-braguette : les beaux matent les beaux* ». Ah ! bon ?

Nos confrères sont donc des esprits si distingués, si éloignés de tout voyeurisme qu'ils s'arrogent le droit de fustiger les hypothétiques franchouillards qui regardent d'éventuelles cochonneries à la télé en buvant des bières qu'on suppose tiédasses ? Oui da ! Ces esthètes du télévisuel crèchent dans un journal où l'on pratique volontiers la technique du rince-cochon. Ces aristocrates de la vertu pratiquent assidûment le clin d'oeil salace. Comment se nomment ces êtres qui se croient supérieurs aux beaux ? Des super-beaux...

Incapable d'atteindre aux hautes altitudes où se déploie l'esprit de *Charlie*, dans la pureté de ses concepts, je note prosaïquement que, dans la modernité ultra-libérale, on n'échappe pas au matage généralisé - pas même en cultivant le fantasme du Beauf, en dénonçant la malbouffe et célébrant la bonne baise.

Beaufette parmi les beaux, j'ai donc maté la fameuse émission de M6, au moment où elle faisait la première page du *Monde* et de *Libération*. Il ne s'agit pas de « télé-braguette » (l'offre d'émissions érotiques et pornographiques satisfait la demande) mais d'un sous-produit de l'idéologie dominante : la cage de

verre vidéo-surveillée dans laquelle évoluent des individus désocialisés mais sélectionnés selon des normes implicites, c'est la société de transparence et d'élimination permanente dont les hautes classes nous vantent l'efficacité, tout en se tenant à l'abri de sa violence.

Cette émission, c'est comme si MM. Minc, Fauroux, Messier et consorts nous invitaient dans leur salon pour observer le troupeau d'hommes-singes auquel nous appartenons. Faire de la morale sur cette émission, quand on est chroniqueur salarié par la haute finance, cela revient à montrer aux hommes-singes invités à la soirée combien ils sont (combien nous sommes) bêtes, sales et méchants dans l'ordinaire des jours. Ce moralisme est d'autant plus répugnant que ce sont les hautes classes qui matent, de la manière la plus sale qui soit, le comportement des animaux désocialisés, sans jamais se demander comment ceux-ci gagnent leur vie ni à quoi ils pensent.

Mais ces riches puritains mateurs oublient qu'ils sont eux-mêmes matés, puisque les médias qu'ils se paient nous fournissent ample matière à réflexion.

Prenons l'exemple de la banale soirée du 3 mai. Le matage de M6 n'empêche pas le coup d'oeil sur un quelconque quotidien national. Entre autres obscénités, on y trouvait trois informations dignes d'être sérieusement matées :

1/ Nos députés ont permis que le « passage à l'euro »

soit l'occasion d'une gigantesque opération de blanchiment d'argent sale puisqu'on pourra déposer dans une banque jusqu'à 65 595 F (10 000 euros) sans être obligé d'en justifier l'origine. Je reviendrai sur ce scandale.

2/ Selon « *l'indicateur résumé d'opinion des ménages* » sur lequel ma consœur Annette Delranck s'était penchée voici quelque temps (1), les Français, euphoriques en janvier, avaient en avril le moral à zéro. Les matologues de l'INSEE affirment que ce recul est « *essentiellement imputable au fléchissement du solde d'opinion relatif au niveau de vie passé* » (le moral baisse parce qu'il a baissé) mais que « *les perspectives d'évolution du niveau de vie se dégradent plus modérément* » (le moral pourrait baisser moins qu'il n'a baissé). Tel est le passionnant résultat d'un matage de sondés qui matent leur « *environnement économique et financier* » et leur situation personnelle. Le matage de l'ensemble de l'opération donne l'impression d'un foutage de poire généralisé.

3/ Jean-Marie Messier, président de Vivendi Universal, est le patron le mieux payé de France 28 millions de francs de salaire brut par an. Il bat largement Serge Tchuruk d'Alcatel (17,5 millions de francs) qui, par ailleurs, déclare détenir 500 000 actions.

Mateur, n'en restes-tu pas pantois ?

Et toi, frère beauf, ne t'écries-tu point à mon endroit : « *Bien maté, vieille taupe !* ».

Sylvie FERNOY

(1) « *Du moral des ménages* » dans *Royaliste* n° 766 du 19/2/2001.

Absents

On a célébré le 10 Mai 1981 et j'ai réservé quelques lignes pour dire, au nom de mes camarades naguère dénoncés comme « mitterrandistes » que n'avons rien éprouvé. Pas de nostalgie. Ni de regrets. Pas même la tentation d'aller troubler ce colloque impudique où on s'est demandé si la politique pouvait encore « changer la vie » en attendant la conclusion du Premier ministre. Le naufrageur en chef qui commémore le vieux capitaine ! Hélas, c'est du déjà-vu. Même dans ce registre, ce pauvre Lionel Jospin est d'une consternante banalité.

Notre hostilité aux cérémonies du vingtième anniversaire ne vient pas d'une réprobation morale mais d'un plat constat politique : sous le regard blasé des vieux compagnons de François Mitterrand, le groupe issu de l'alliance entre les marxistes reconvertis (Lionel Jospin, J.-C. Cambadélis) et la fraction libérale du social-christianisme (François Hollande, Martine Aubry) a célébré la victoire, en 1981, de ceux qui ont été battus en 1983 : les hommes de Front populaire - républicains de gauche, socialistes, communistes.

Voici vingt ans, les gaullistes de gauche et les royalistes proches du défunt comte de Paris s'étaient joints aux mitterrandistes, pour préserver l'État des libéraux de droite et gauche. Nous ne pouvions qu'être absents de la comédie jouée par nos adversaires de la « deuxième gauche » et par ceux qui s'y sont ralliés.

Quant aux amis que nous avons parmi les socialistes, nous espérons les retrouver dans les manifestations contre l'ultra-libéralisme.

S.F.

Échec

Bon, voilà, c'est fait. Le juge chargé de l'enquête sur les HLM de Paris s'est déclaré « incompétent pour instruire sur la participation de Jacques Chirac » aux faits dont il est saisi.

C'est une évidence et l'on s'étonne que le juge Halphen ait mis autant de temps à se rendre compte que la Constitution et la jurisprudence du Conseil constitutionnel lui interdisaient d'instruire ce cas très particulier et d'adresser, comme il l'avait fait, une convocation au président de la République. En invoquant de surcroît la compétence de la Haute Cour de justice, il s'est contenté de souligner un point connu de tous.

La séparation des pouvoirs est un principe fondamental. Le chef de l'État bénéficie d'un privilège de procédure et de juridiction, qui est fondé en raison : comment imaginer que le chef des Armées, qui dispose de la « clé » nucléaire, soit mis en garde à vue après avoir été entendu comme témoin assisté ?

De fait, cette ordonnance constitue un cinglant échec pour ceux qui mènent depuis des mois une campagne de harcèlement contre le président de la République : les dirigeants du *Monde* et le député socialiste Arnaud Montebourg.

Le quotidien susnommé a tenté de masquer cet échec dans un étonnant numéro (27 avril) où le juge qui s'est déclaré incompétent est présenté comme un accusateur public. Les dirigeants du *Monde* ont le droit d'agir en militants, d'une partialité parfois distrayante. Mais ces apôtres de la transparence devraient avoir le courage de s'avouer comme tels.

Jacques BLANGY

Les rôles sont distribués

Les démonstrations de rue ne peuvent pas faire illusion : c'est à l'intérieur du système ultra-libéral que les principales organisations syndicales jouent leur partie. Toute volonté de résistance n'a cependant pas disparu.

Observons les plans de licenciement annoncés récemment par de nombreuses entreprises. Souvenons-nous des mouvements sociaux récents - les grèves dans les transports urbains, celle de la SNCF, la forte mobilisation des sage-femmes. Tous ces événements sont riches d'enseignements sur les stratégies adoptées par les grandes organisations syndicales et sur la future configuration du paysage syndical français.

Hélas, ils confirment une crainte que nous avons exprimée à plusieurs reprises dans les colonnes de *Royaliste* : les nombreux mouvements de grève et de protestation du moins d'avril ont nettement souligné le ralliement du syndicalisme confédéré aux thèses néo-libérales. Les déclarations des chefs de file se suffisent presque à elles-mêmes. En justifiant les plans sociaux, tous semblent avoir renoncé à la mission première du syndicalisme, qui est de défendre les salariés. Et tous se sont plus ou moins implicitement ralliés au système mais en veillant, toutefois, à ce que la pilule ne soit pas trop amère pour les salariés. Ainsi Nicole Notat affirmant que « l'information et la consultation des salariés doit être quelque chose de fort pour leur permettre de repousser le plus possible les mauvaises décisions, mais aussi de

comprendre celles qui sont justifiées » (1) par la logique économique. En d'autres termes, la patronne de la CFDT déclare aux salariés qu'ils n'ont rien compris : c'est pour leur bien qu'on les licencie. Et Alain Deleu se demande avec angoisse ce que va dire le Medef d'Ernest-Antoine Seillière lorsque le moindre militant de la CFTC bouge un orteil.

Jean-Luc Cazettes, président de la Confédération française de l'Encadrement (CFE-CGC), ne dit rien d'autre lorsqu'il affirme : « Il faut surtout éviter de trop légiférer. Si l'on met des barrières aux nécessaires adaptations, les entreprises seront obligées de les faire plus tard, de façon plus drastique avec des situations plus graves à gérer » (1). Puisqu'on vous dit que c'est pour votre bien ! Puisqu'on affirme aux salariés que les choses pourraient être pire. Il y a pire qu'un licenciement : deux licenciements. Mais celui qui est effectivement privé d'emploi est d'ordinaire peu sensible à cette vérité arithmétique.

Tous les chefs syndicalistes croient aux vertus du reclassement, au renforcement des pouvoirs des comités d'entreprise (européen) et plus personne n'ose encore se déclarer favorable à l'autorisation administrative de licenciement.

A la CFDT, comme à la CGT-FO, la ligne générale peut être résumée ainsi : que le gouvernement crée les conditions favorables au fonctionnement du marché, et qu'il nous laisse nous occuper des salariés : chasse-gardée !

Deuxième confirmation révélée par l'actualité sociale de ces dernières semaines : la CGT et la CFDT se sont, bel et bien, distribués les rôles. A moi le rôle du méchant ; à toi celui du gentil, dit Bernard Thibaut à Nicole Notat. Et inversement, répond en substance cette dernière. Dans les affaires Marks & Spencer et Lu-Danone, la CGT joue le rôle du méchant ; mais c'est pour mieux canaliser, comme à son habitude, les mécontentements. A la SNCF, Bernard Thibaut était prêt, en partenaire loyal de la Confédération européenne des syndicats, à accompagner la réforme ultra-libérale de la Société nationale.

Le troisième enseignement découle des deux précédents : les salariés ne peuvent plus rien attendre d'un *establishment* syndical plus préoccupé par la gestion du paritarisme que par la défense des intérêts des travailleurs. D'où l'importance croissante d'un syndicat comme Sud : là où il est implanté, il est vite apparu comme le seul soutien efficace des revendications des salariés, et il manifeste une réelle volonté de rupture.

Nicolas PALUMBO

(1) Propos rapportés par La Croix du 23 avril 2001.

Bush-missiles

Le président Bush a officiellement ouvert la voie le 1er mai à l'initiative de défense stratégique à laquelle, en son temps, Reagan avait attaché son nom. Les choses ont bien changé depuis.

Conçue dans un monde de guerre froide, ultime course aux armements qui devait déstabiliser l'Union soviétique sans tirer un seul coup de feu, la « guerre des étoiles » aura été une sorte de génial coup de poker d'un grand acteur passé maître en communication. On peut difficilement penser la même chose de son lointain successeur. Clinton avait bien montré qu'il ne croyait pas le moins du monde à cette galéjade. Seul un honnête Texan pouvait prendre la fable au pied de la lettre.

Bien entendu le bouclier anti-missiles ne sert strictement à rien de ce à quoi on le destine. A supposer que la Corée-du-Nord ou l'Irak représente une menace balistique, avec l'intention suicidaire de la mettre en oeuvre, il y a d'autres moyens d'y parer, ne serait-ce qu'une bonne diplomatie multinationale, de fortes démocraties périphériques et des capacités militaires de projection bien adaptées. Par contre, si des régimes « voyous » voulaient exercer une influence déstabilisatrice sur l'Europe ou les États-Unis, ils ne s'y prendraient pas par missiles, mais par des actions bien plus insidieuses et décentralisées, type terrorisme, mais aussi drogue, corruption, etc., contre lesquelles un bouclier anti-missiles serait tout à fait inefficace. La démonstration contre cette nouvelle « ligne Maginot » a déjà été apportée maintes fois.

Pourquoi donc ne convaincant-elle pas Washington ? Pour essentiellement deux raisons, l'une qui tient à l'Europe, l'autre aux États-Unis.

Les Européens, à l'abri d'une certaine indifférence ou d'une baisse de la garde sous l'administration Clinton, ont pris leur propre initiative de défense. Celle-ci pourrait à terme devenir une alternative au projet américain dans la mesure où elle répond à l'une de ses exigences : le désir des États-Unis de ne plus s'engager au sol, ni en général dans des opérations de consolidation de la paix. En déplaçant le débat, Washington veut couper les ailes du projet européen.

La raison propre aux États-Unis est encore plus décisive. La vision stratégique américaine n'a pas été réformée depuis la chute de l'URSS. La nouvelle équipe autour de Bush n'est pas, contrairement à ce que l'on croit ici ou là, « conservatrice ». Elle n'est pas non plus nostalgique de la guerre froide. L'idée de « bouclier » est un leurre. Elle est destinée à tromper. La vérité est que le complexe militaro-industriel a besoin d'une nouvelle posture offensive. Consciente que la seule manière de se défendre est d'attaquer, ses représentants, revenus aux affaires, visent à travers la reprise des recherches, d'une part l'obtention de nouveaux contrats par la mise au rancart de toute une série d'armes déclarées obsolètes,

d'autre part la mise au point effective de nouvelles armes offensives. Seules des armes offensives sans précédent sont susceptibles, à l'échelle de dix à quinze ans, de dominer le seul rival potentiel des États-Unis : la Chine. L'idée n'étant d'ailleurs pas nécessairement une rivalité militaire, mais la rivalité globale, économique, dont le militaire ne serait qu'un élément de soutien.

Europe, Chine, même hégémonie, même cible. Mais, qu'on ne se y trompe pas : le débat principal ne se jouera pas, quoi qu'en dise le président Bush, entre alliés, ou avec la Russie, ou la Chine. Il aura lieu dans les coulisses des grandes institutions de Washington : au Pentagone et au Congrès. Sans cette initiative, impossible de mener à bien la refonte en profondeur des forces armées sous la bannière étoilée, une refonte auprès de laquelle on ne voit pas ce que vaudra la force européenne.

Les deux projets ne sont pas coordonnés comme le laissent à penser Blair ou Schröder. Il serait illusoire de croire au troc engagé entre ceux-ci et Bush : feu vert à la force européenne contre feu vert au bouclier anti-missiles. Car le second est tout simplement la négation de la première. C'est un marché de dupes.

En revanche, la force européenne pourrait soudain compter des partisans au sein des militaires américains qui ne voudront pas renier le vrai sens de l'alliance, de la nation armée et de la démocratie.

Yves LA MARCK

♦ **BELGIQUE** - Le prince Laurent, fils cadet du roi Albert II, ne pratique pas la langue de bois. L'an dernier déjà, il n'avait ainsi pas hésité à critiquer ouvertement l'ancien Premier ministre, le capitalisme et le monde industriel, estimant qu'une place trop grande était accordée à l'économie, au détriment de l'environnement. Cette fois-ci, c'est dans un entretien accordé au *Nieuwsblad* qu'il s'en est pris au président Bush et à l'attitude des États-Unis en matière d'environnement. « Je trouve scandaleux ce que le président Bush est en train de faire ! Parce que l'industrie américaine a financé sa campagne électorale, il se fait maintenant complètement des accords de Kyoto sur l'environnement ! ». Le prince, qui est sénateur, est également président de l'Institut royal pour la gestion durable des ressources naturelles et la promotion des technologies propres (IRGT).

♦ **BELGIQUE** - Joie et liesse dans le royaume. Le prince héritier Philippe (âgé de 41 ans) et son épouse la princesse Mathilde (âgée de 28 ans) attendent un enfant pour le mois de novembre, a annoncé le Palais royal dans un communiqué. Quel que soit le sexe de l'enfant, il deviendra le numéro 2 dans la liste de succession au trône puisque la loi salique a été abrogée par la modification constitutionnelle de 1991.

♦ **IRAN** - Répondant à l'appel lancé par le prince héritier d'Iran, Reza Pahlavi, quatre organisations monarchistes, *Les Forces nationalistes d'Iran*, *Notre Iran*, *Rastakhiz Iran* et les *Jeunes patriotes iraniens* ont décidé de s'unir pour promouvoir « un Iran libre, fier et démocratique, fondé sur un État de droit : la monarchie ». Elles appellent la population iranienne à ne pas participer aux élections présidentielles du 8 juin prochain et à faire de ce jour une journée « villes mortes ». Dans le pays, un groupe royaliste clandestin, *Les Courageux masqués*, a revendiqué un attentat contre l'ancien chef de la police de Téhéran, responsable de la répression sanglante contre les manifestations étudiantes de 1999. L'attentat a eu lieu en plein Téhéran, et, pour la première fois, le gouvernement islamiste n'a pu dissimuler la nouvelle.

♦ **JORDANIE** - Dans le conflit du Proche-Orient, le roi Abdallah II mène une intense activité diplomatique et a commencé une série de voyages pour présenter le plan de paix égypto-jordanien. C'est dans ce cadre qu'il s'est rendu à Paris, accompagné de la reine Rania, de son Premier ministre et du ministre des Affaires étrangères. Il a eu sur le sujet une série d'entretiens avec le président de la République et avec le Premier ministre.

Directeur de recherches au CNRS, Lucien Jaume enseigne la philosophie politique à Sciences Po et au Centre Raymond

Aron de l'École des Hautes Études. Nous lui devons un ouvrage de référence sur le jacobinisme, et plusieurs autres sur l'histoire des idées libérales, qui se prolongent par une réflexion sur la philosophie du libéralisme, en Angleterre, en Allemagne et en France. Réflexion majeure dans la mesure où nous sommes en train de vivre une « crise de la loi », mise en question par la conception américaine des droits de l'homme.

■ **Royaliste** : Comment se situe votre recherche sur « La liberté et la loi » par rapport à votre précédent ouvrage - « L'individu effacé » ?

Lucien Jaume : Il s'agit cette fois d'étudier le concept de libéralisme comme gouvernement de la liberté. Dans mon précédent ouvrage, j'avais cherché à retrouver les divers courants libéraux dans la France du XIX^e siècle et j'avais conclu que le libéralisme français, dans la majorité de ses expressions, avait été un libéralisme par l'État et non pas un libéralisme contre l'État. En France, le libéralisme conçoit l'État comme le garant de la liberté - ce qui est évidemment très différent de la vision anglo-saxonne. Ce libéralisme par l'État se différencie et souvent s'oppose au libéralisme de l'individu, du sujet, de la conscience.

Cela dit, je ne confonds pas les courants politiques et les idéologies politiques avec la philosophie proprement dite. A cet égard, je reste très classique - d'aucuns disent même vieillot. Pour moi, ce n'est pas en étudiant Montesquieu et Kant qu'on l'on peut comprendre les courants de l'histoire du libéralisme français : au contraire on les dissimule, ou on en ignore la complexité. Ainsi, « La liberté et la loi » se situe clairement dans l'univers philosophique : les préoccupations politiques et institutionnelles ne sont pas

au premier plan. En étudiant Locke, Kant, Hume, je reste volontairement dans le domaine philosophique, voire théologique. Il s'agit de ne pas politiser la philosophie, sans oublier que la pensée philosophique s'inscrit aussi dans de grands débats politiques.

■ **Royaliste** : Comment s'exprime, chez les philosophes, la préoccupation libérale originelle ?

Lucien Jaume : Les philosophes cherchaient un principe d'universalité qui protège l'individu sans pour autant supprimer la réalité et la légitimité de la diversité individuelle et sociale. Il y a là une tension qui est au cœur de la philosophie libérale. Pour résoudre cette tension, les philosophes libéraux ont conçu un objet que j'appelle *le gouvernement de la liberté sous le règne de la loi*.

■ **Royaliste** : Selon vous, il y a unité de la philosophie libérale.

Lucien Jaume : Il y a unité du libéralisme, en effet : sa philosophie exprime un puissant projet d'émancipation de l'individu. Ce projet chemine depuis le XVI^e siècle (la Réforme) et le XVII^e siècle, et il conduit à reconnaître les différences présentes dans la société. Cette émancipation tend à s'exercer à l'égard de la souveraineté : telle est la cible des philosophes libéraux qui visent à la fois la souveraineté temporelle de l'État (la monar-

chie absolue) et la souveraineté spirituelle.

Ce mouvement d'émancipation concerne tous les domaines.

Il y a volonté d'émancipation intellectuelle : au début de la *Critique de la raison pure*, Kant écrit « notre siècle est celui de la critique » : les églises, les États, les autorités doivent comparaître devant le tribunal de la raison, qui est nécessairement critique. Tel est le point de départ.

Il y a aussi émancipation morale, culturelle et sociale : par exemple, Montesquieu fait droit à la diversité des mœurs dans sa célèbre théorie des climats. Il y a enfin émancipation économique.

■ **Royaliste** : L'unité du mouvement d'émancipation n'empêche pas ses conflits.

Lucien Jaume : Ce mouvement se prolonge, il est vrai, dans un conflit entre deux tendances : pour les uns, la loi est la même pour tous, pour les autres, les cas différents doivent être traités de manière différente. Ce débat introduit une discontinuité, car la question se pose de savoir si la loi n'est pas oppressive, si elle peut apporter une uniformité qui serait bonne. Ce thème se trouve chez Montesquieu, auparavant Locke mène une réflexion très approfondie sur la nécessaire pluralité des opinions morales et religieuses. Le rôle de la philosophie lockienne est de faire droit à la différence et à la divergence

morale. C'est ce principe de pluralité qui va par la suite triompher, comme nous le constatons aujourd'hui.

■ **Royaliste** : Unité, discontinuité, mais aussi divergence.

Lucien Jaume : Cette divergence existe d'entrée de jeu. Philosophiquement, à côté de Locke, qui est le plus important philosophe rationaliste du libéralisme, on voit apparaître le rameau empiriste avec Hume. Sa philosophie morale, qui est très raffinée, est une démolition intégrale de celle de Locke : Hume part des passions, du besoin humain considéré comme un besoin économique par lequel s'établit la rencontre avec autrui.

Cette relation selon le besoin crée un rapport horizontal entre

les êtres, à l'opposé du rapport vertical qui existe chez Locke entre l'individu et la loi naturelle de Dieu : c'est la loi qui me crée comme personne et qui me rend responsable de mes actes passés, et responsable pour les actes futurs que j'envisage.

Au contraire, pour Hume, c'est le désir et le besoin qui sont constitutifs de l'être de l'homme - l'homme étant regardé comme un kaléidoscope de sensations et de passions. L'homme n'est pas un sujet identique à lui-même à travers le temps et prenant conscience de lui-même par l'effet de la loi de Dieu. Cette absence de sujet est liée à la théorie économique de Hume, qui est la première philosophie des lois du marché. C'est ce que voit très bien Adam

Smith, qui s'inspire de Hume (tout en le modifiant) dans sa propre *Théorie des sentiments moraux*. Et la théorie de l'ordre spontané, chère à Hayek, trouve en Hume son précurseur.

Il y a donc une profonde divergence entre Locke et Montesquieu d'une part, et Hume qui nie l'existence du libre arbitre. Ce sont bien deux conceptions de l'homme qui s'affrontent.

■ **Royaliste** : En quoi ces débats sont-ils importants, voire décisifs, aujourd'hui ?

Lucien Jaume : Nous sommes confrontés à une crise de la loi. Il y a méfiance à son égard : on dit que la loi est abstraite, lointaine, trop générale, étrangère à la réalité des situations, à la particularité des besoins et des lieux. Beaucoup affirment la supériorité du contrat sur la loi. Face à ce mouvement, il importe de redécouvrir la fécondité de la loi, grâce à Montesquieu, à Locke, à Kant.

Fécondité de la loi pour l'être humain : « Là où il n'est pas de loi, il n'est pas de liberté », dit Locke. La loi fait qu'il y a un individu qui est conscient de soi. La loi est un discours de l'intelligence humaine qui s'adresse à l'intelligence humaine. La loi m'interpelle comme individu responsable, c'est-à-dire comme individu qui peut répondre de ce qu'il fait vis-à-vis de la loi - qui s'adresse

à lui et qu'il connaît d'avance. Par ailleurs, la loi fait qu'il y a un « en-commun », un quelque chose de commun auquel l'individu accepte de reconnaître qu'il appartient. C'est par la loi que j'appartiens à la communauté. *Lex est communis sponsio rei publicae* : la loi est l'engagement commun de la Chose publique. La loi fait qu'il y a la *res publica*, elle fait qu'il y a un Tout constitué par mes égaux.

Il y a chez Montesquieu, Locke et Kant une théorie du sujet de droit, qui est sujet moral. Pour Locke, l'homme est sujet de la loi naturelle de Dieu : l'obligation est un mouvement intérieur de la conscience par lequel je me sens tenu de répondre à Dieu et de m'engager vis-à-vis de la loi. Chez Kant, il n'y a pas de loi naturelle, mais autonomie de la raison, qui fait que l'individu se prescrit ses obligations, qu'il s'impose à lui-même la loi (« l'impératif catégorique ») dans une visée d'universalité. La loi fait qu'il y a un Tout moral : c'est par la loi que j'accède à l'universel, à ce qui convient à tout homme dans sa dignité, dans ses droits et devoirs. Quant à Montesquieu, il montre que la liberté est une puissance, un pouvoir de faire - mais quoi ?

« Ce que l'on doit vouloir ». La liberté est une obligation envers les lois, ce n'est pas une indépendance envers les lois, mais le droit de faire tout ce que les lois « permettent ». Si un citoyen s'accordait le droit de faire ce que les lois défendent il n'y aurait plus de liberté, car les autres citoyens auraient la même possibilité d'agir illégalement.

La fécondité de la loi, c'est de me créer comme individu conscient, responsable et en sécurité. Métaphysiquement, cela va très loin. Lecteur de Thomas d'Aquin et de Suarez, Locke dit que l'homme est « capable de loi » : la nature humaine porte en elle une capacité à la loi, elle vise à l'universalité. Locke explique que Dieu impose à l'homme de se préserver autant qu'il peut, et de préserver la communauté du genre humain. Locke réunit donc le souci du particulier et l'obligation envers l'universel.

Cette philosophie de la loi est devenue incompréhensible pour une partie de nos concitoyens, qui ont appris en 1968

qu'il était « interdit d'interdire », ce qui signifie que la loi est répressive, qu'elle m'empêche d'être libre.

■ **Royaliste** : Pourquoi dites-vous que la philosophie libérale de la loi est mise en crise par la montée en puissance des droits de l'homme ?

Lucien Jaume : Disant cela, je n'évoque pas la Révolution française et je ne fais pas référence à la Déclaration de 1789, qui proclament des droits naturels dans les limites de ce qui est circonscrit par la loi, « expression de la volonté générale ». En d'autres termes, c'est la nation, par sa législation, qui reconnaît des droits à l'homme et au citoyen.

Très différente est la démocratie américaine, qui a donné au juge un rôle essentiel. Aux États-Unis, la montée en puissance des droits de l'homme signifie que les droits des individus et des communautés sont opposables à la loi, que les droits sont invoqués contre l'État. La logique ultime des droits de l'homme à l'américaine, c'est d'aboutir à un droit des communautés contre la Communauté, à une revendication de traitements préférentiels, de dérogations qui seraient « plus légitimes » que l'intérêt général entre personnes simplement égales.

Telle est la tendance que nous constatons actuellement en France, où l'on veut reconnaître une spécificité insulaire, qui annonce la reconnaissance d'autres spécificités locales. Dans cette conception américanisée, on comprend la multiplication des appels au juge, qui permettent de gagner contre la loi. Au lieu que « force reste à la loi », « raison doit rester à la société ». Aux États-Unis, pays de *common law*, la loi ne devient du droit qu'interprétée par le pouvoir judiciaire, qui peut en suspendre l'application. Nous sommes en train de reprendre cette conception américaine, celle du libéralisme par les droits, et non plus par la loi.

Propos recueillis par B. La Richardais

♦ Lucien Jaume - « La Liberté et la Loi » - prix franco 140 F.

Lucien Jaume

La liberté et la loi



♦ George Washington : des droits de l'homme à l'américaine.

1901

La rose des temps

O n célèbre cette année le centenaire de la fameuse loi de 1901 sur les associations.

Mais Jean-Michel Belorgey, qui préside la mission de célébration, rappelle avec raison que la vie associative est aussi plus vieille que les monastères médiévaux, les corporations de métier, les loges maçonniques, les clubs et sociétés de pensée pré-révolutionnaire qui se sont développés sur notre territoire.

Non sans violents paradoxes, d'ailleurs ! La Révolution française n'a pas seulement supprimé dès 1791 les associations de métiers, mais aussi toute délibération ouvrière sur les salaires et toute grève. La Convention, qui fait encore rêver dans les chaumières chevenementistes, avait dissout les assemblées populaires et les clubs, et que Thermidor, paradis du pragmatisme affairiste, avait interdit par décret les sociétés politiques. C'est dire qu'il ne faut pas, en la matière, se gaver de nobles déclarations, mais défendre bec et ongles la liberté d'association, pour d'autres comme pour soi-même, contre les absolutistes de tous poils et de toutes couleurs.

L'ouvrage de Jean-Michel Belorgey (1) constitue à cet égard un indispensable point d'appui. Soulignant la vitalité et la diversité des 700 000 associations (au moins) qui existent en France, il explique clairement leurs fonctions et leurs rôles, revendicatifs ou gestionnaires. Encore faudrait-il que les dirigeants politiques ne se déchargent pas sur les mouvements associatifs de leurs propres responsabilités.

Maria DA SILVA

(1) Jean-Michel Belorgey - « Cent ans de vie associative » - Presses de Sciences Po, 2000 - prix franco :

L'errance juive est une fiction, à laquelle s'oppose l'illusoire quiétude de l'enracinement. L'exil d'Abraham, qui révèle à tous les hommes la condition humaine, est l'épreuve libératrice qui rend possible un retour heureux.

Le Juif errant n'a jamais erré ! Ainsi ose-t-on résumer le dernier ouvrage de Shmuel Trigano (1), dans l'allégresse que donnent ces pages fortement méditées. Leur caractère décisif ne sera pas sans doute pas immédiatement reconnu car elles rompent avec le moralisme qui unit efficacement, sur nos écrans, la compassion pour les personnes et les peuples brutalement « déplacés » et l'apologie des « racines ».

Le caractère mystificateur de ces homélies réactionnaires apparaît dès qu'on se souvient, grâce à Shmuel Trigano, de l'injonction adressée par Dieu à Abraham : « *Va-t'en de ton pays, de ta patrie, de la maison de ton père et va vers le pays que je t'indiquerai* » (Gen. 12,1). On peut ne pas croire à la parole divine, mais si l'on fait référence à notre civilisation, à sa tradition judéo-chrétienne, à la conception biblique de la condition humaine, il faut s'interroger sur cet homme qui prend le chemin de l'exil.

Voici donc le premier juif errant, ancêtre de tous les déracinés ? Au contraire. Abraham est bien la figure singulière de l'humaine condition, mais l'Araméen est un aventurier, un homme qui va de l'avant, et qui vit l'épreuve de la rupture comme un commencement. Sans doute, « l'originaire de Babel » est

d'abord un déraciné, un être arraché aux paysages de sa patrie, qui fait soudain l'expérience de la perte des repères et de cette angoisse du vide qui peut conduire à la course sans but, jusqu'au suicide. Mais c'est aussi l'homme qui sait faire du déracinement un exil, parce qu'il choisit, à la « rose des temps », de cheminer selon le mouvement de l'histoire.

Le déraciné, quant à lui, s'installe dans la nostalgie du passé révolu ; il cultive le regret comme autrefois son jardin et aspire à se ré-enraciner dans sa terre d'origine. L'exilé regarde vers le futur, dans l'attente du retour. Le deuil qu'il fait du passé lui permet de reconstituer son identité. N'ayant plus de terre ni de maison « l'exilé n'a plus que son nom pour seule habitation », et c'est par le langage qu'il ordonnera ses souvenirs par lesquels le passé trouvera son mode de présence. Rien n'était vraiment perdu, mais ce qui se recrée dans le langage est désormais vécu au fil de l'aventure, dans l'étrangeté de la condition exilique.

Pour l'exilé, tout est étrange. A commencer par l'enraciné, enfermé dans un présent rétréci et qui perd son temps à préserver un monde en fuite vers le passé - jusqu'à se réfugier dans un âge d'or parfaitement illusoire. Il n'y a pas de réactionnaire heureux.

L'exilé sait qu'il est l'étranger, l'homme de passage, insupportable aux yeux de l'enraciné parce qu'il est libre, et parce qu'il est habité par un sentiment de plénitude. Shmuel Trigano n'hésite pas à dire qu'il y a un bonheur de l'exil parce que le moment présent, celui de la marche aventureuse, trouve son sens dans le futur.

C'est que l'étrangeté tient aussi à la manière de vivre la temporalité. L'exilé s'est séparé de son passé pour mieux le découvrir dans une nouvelle relation à l'origine. Mais c'est surtout un homme qui se souvient du monde futur, qui marche selon la promesse qui lui a été faite. Aussi chemine-t-il résolument dans le monde sensible, au lieu de chercher à s'en abstraire par la montée vers le ciel des Idées ou par la contemplation du néant. Qu'on imagine pas, cependant, une plate béatitude. L'exilé marche au bord de l'abîme, toujours exposé à la tentation du vide, mais il vit selon une conjonction des temps qui produit une formidable énergie libératrice. Cette puissance acquise tout au long du chemin est d'autant plus nécessaire que l'exilé de retour doit encore surmonter son impatience, qui peut dévoyer son espérance en utopie, et éviter le piège d'un ré-enracinement. De retour sur la Terre promise, Abraham ne cesse de marcher : nous sommes tous des résidents-étrangers.

Bertrand RENOUVIN

(1) Shmuel Trigano - « Le temps de l'exil » - Payot, 2001 - prix franco : 85 F.

Histoire d'une condamnation

D u travail considérable accompli par Jacques Prévotat sur la condamnation religieuse de l'Action française, il m'est bien difficile de parler. Bien sûr il convient d'en louer l'ampleur, l'exhaustivité - pour peu que ce concept limite puisse être évoqué -, la perspicacité. René Rémond ose parler dans sa préface « *d'ouvrage définitif* », en précisant qu'« *on ne trouvera rien à ajouter ni à retirer d'ici longtemps à ses mises au point* ». Pourtant, je me permets de remarquer qu'un tel ouvrage, précisément à cause de la richesse de son contenu, de la complexité des problématiques qu'il retrace laisse place à une large interprétation. Par ailleurs, ceux qui restent impliqués dans cette crise « port-royaliste » continueront à dénoncer l'injustice cruelle d'une persécution ou persisteront à louer un acte salutaire et libérateur...

Sur un point important, Jacques Prévotat devrait toutefois rallier une quasi unanimité. Il est impossible de soutenir que la décision prise par le pape Ratti de sanctionner les lecteurs et les militants du mouvement maurrassien n'a pas été inspirée par des motifs qui sont d'abord religieux. Certes, la question de l'opportunité politique de la « condamnation » - mot, au demeurant assez impropre - est loin d'être mineure. Il est certain que la diplomatie pontificale est alors en opposition formelle avec les positions bavinillennes à l'égard de l'Allemagne et il n'est pas douteux que certains aient joué sur l'opportunité de mettre moralement K.O. un adversaire redoutable. Mais il n'est pas douteux non plus que Pie XI se soit principalement inquiété de la menace que constituait à l'égard de la jeunesse catholique l'influence de maîtres dont le magistère entraînait en concurrence avec le sien propre. Si la « condamnation » a une légitimité, elle réside là et nulle part ailleurs. Il s'est trouvé qu'à un moment de l'histoire, un mouvement politique qui fondait l'essentiel de sa stratégie sur la conquête de l'intelligence a été soupçonné de vouloir concurrencer l'Église dans la conduite des esprits et même des âmes.

On saisit ici le fond de la querelle à partir de la formule « politique d'abord » que Maurras et les siens avaient beau rapporter à une urgence dans l'ordre temporel, alors que le pape et ses alliés l'entendaient au sens d'une primauté. Au demeurant, il est vrai que la conduite de la cité met en cause l'ordre des fins et qu'on ne saurait la réduire à une pure empirie. Les catholiques d'Action française pouvaient protester qu'ils ne demandaient pas à Maurras un enseignement religieux. On leur rétorquait qu'il y avait chez l'auteur d'*Anthinée* une pensée sournoise qui risquait de les entraîner hors des voies de l'Évangile. A partir de là, la polémique s'enflait. Pie XI oserait même accuser l'Action française de constituer le carrefour de toutes les hérésies... sans jamais pouvoir esquisser la moindre démonstration !

par Gérard Leclerc



Il n'y a pas de véritable document de référence justifiant doctrinalement la condamnation de l'Action française. Pie XI reconnaissait l'extrême difficulté d'un tel exercice, redoutant une controverse sans fin où, en face, les redoutables dialecticiens useraient de toutes leurs armes pour déstabiliser son autorité. C'est pourquoi il préférait lancer Maritain et quelques autres dans un travail de justification attestant la « clairvoyance de Rome ». Mais c'était prendre le risque de renforcer le caractère partisan de la querelle, les fantassins et les voltigeurs suppléant la carence du magistère dont la seule contribution argumentative se limiterait à la lettre désastreuse signée par le cardinal Andrieu, archevêque de Bordeaux. Un Andrieu que Jacques Prévotat « enfonce » un peu plus, en soulignant son incompétence...

Cela ne veut pas dire que le dossier intellectuel de la crise soit nul. Mais s'il faut désigner des adversaires de Maurras dont la pensée mérite un examen sérieux, c'est aux polémiques antérieures à la condamnation de 1926-1927 qu'il faut recourir. Deux noms se détachent alors, bien mis en évidence par Prévotat : Maurice Blondel et le père Laberthonnière. Avec eux l'affaire prend un tour théologique antithomiste, ou plutôt antinéothomiste qui concerne en

premier chef nombre des théologiens « amis » de l'Action française. Pierre Boutang n'était pas indifférent à cet aspect du dossier, mais il avait mis en doute le fait que la pensée de Maurras fut vraiment concernée. J'ajouterai que pour peu qu'il y ait des affinités de Maurras avec la théologie, il n'est pas sûr qu'elles soient si loin de Blondel... Mais puisque les griefs qui pouvaient être communs à tous les adversaires de Maurras concernent son « positivisme » supposé et le statut de l'empirisme organisateur (dont l'auteur emprunte d'ailleurs la formule à Sainte-Beuve et non à Comte ce qui est un indice intéressant) le débat se ramène aux rapports d'une démarche empirique et d'une régulation morale de la politique. Et plus profondément aux rapports de la nature avec la grâce. Les maurrassiens auraient-ils une conception étroitement technique de l'action qui exclurait toute transcendance et toute reconnaissance d'un autre espace social que celui des rapports de force ?

A ce point, un arbitrage est-il vraiment décidable ? J'en doute, du moins lorsque la pensée de Maurras n'est pas élucidée pour elle-même. Même s'il est beaucoup question du chef de l'A.F. dans le livre de Jacques Prévotat, on n'y trouve pas une étude soutenue de son oeuvre, envisagée seulement sous certains de ses aspects. Cette carence est d'ailleurs générale dans tous les livres sur le sujet. L'auteur de *L'Avenir de l'Intelligence* est l'arlésienne de la dramaturgie où pourtant sa présence morale est constante. Tout juste évoque-t-on en termes sibyllins une « gnose maurrassienne », et lorsqu'un livre aussi important que celui de Pierre Boutang est cité en bibliographie, on signale qu'il s'agit d'une interprétation personnelle du philosophe. Est-ce à dire que seuls les adversaires posséderaient la clé de l'écrivain maudit ?

Jacques Prévotat a ses convictions. Au coeur de ses décennies de recherche assidue, il a voulu enregistrer toute l'information possible - notamment celle qui concerne l'attitude de Pie X - mais il avait aussi la ferme volonté d'illustrer le bien-fondé de la rude initiative de Pie XI. C'est son droit. Mais ainsi il n'échappe pas à des choix et parfois à des partis pris qui prolongent une querelle sans fin, où les coups continuent à s'échanger, aussi cruels qu'il y a soixante-quinze ans...

Jacques Prévotat - « Les catholiques et l'Action française - Histoire d'une condamnation (1899-1939) » - Fayard, 2001 - 742 p. index - prix franco : 220 F.

Nostalgie

Aliénor d'Aquitaine,
reine de France

Journaliste au *Figaro* depuis 1961, Jean Chalon est également un romancier et un biographe de talent, auteur d'inoubliables portraits de figures féminines hautes en couleurs telles que la reine Marie-Antoinette, George Sand, Alexandra David-Néel, Thérèse de Lisieux...

A chacun ses passions. Jean Chalon aime par-dessus tout les mondanités, les dîners en ville. Observateur parfois féroce, parfois tendre, mais toujours lucide des « moeurs et coutumes » des écrivains qu'il y côtoie et dont il recueille pieusement les confidences, il nous livre aujourd'hui vingt années de son « Journal ».

Au fil des pages, nous découvrons un Jean Chalon émerveillé, ébloui, envoûté par les dernières grandes séductrices de notre temps : Nathalie Barney (qu'il chérit plus que tout), Louise de Villemorin, Florence Jay-Gould, Marie-Laure de Noailles...

Quelques mots seulement suffisent à sauver de l'oubli une journée. Une douce et secrète nostalgie s'échappe de ces pages. On devine que l'auteur n'apprécie guère le temps présent et qu'il recherche dans les fantômes du passé les raisons de vivre et d'espérer.

Il est vrai, au bout du compte, que les voyages imaginaires sont les meilleurs car « il vaut mieux regarder avec amour un pot de lierre sur sa fenêtre que, distraitemment, les Himalayas ».

Bercé par une inavouable douceur de vivre, Jean Chalon écrit comme d'autres prient. Avec ferveur...

Michel TACK

Jean Chalon - « Journal de Paris 1963-1983 » - Éditions Plon - prix franco : 139 F.

La vie tumultueuse d'une femme de tête qui a
marqué l'histoire de France pour des siècles.

Avec ce quatrième volume de l'histoire des reines de France, consacré à Aliénor d'Aquitaine, Philippe Delorme n'a pas choisi la facilité, il ne s'en cache pas lorsqu'il écrit : « *Nous savons au fond si peu de choses* ». A la disposition de l'historien, des sources imprécises où légendes dorées voisinent avec les insinuations les plus malveillantes. Seule une critique serrée des textes, une analyse scrupuleuse des chronologies rendent plausibles et même certaines les principales étapes de cette très longue vie agitée, en une époque encore peu policée où les droits et les coutumes dynastiques ne sont pas encore fixés, d'où d'innombrables situations et des querelles sans fin. Avec la présente biographie traitée avec une grande rigueur on est loin des curieuses imprécisions d'un Augustin Thierry où les quelques magistrales erreurs d'un Michelet.

Née on ne sait exactement où, entre 1120 et 1124 la fille de Guillaume X, duc d'Aquitaine, vassal du roi de France, devient orpheline à quinze ans, héritière du duché et d'immenses territoires. De par ses possessions elle devient une véritable « parti de roi ». L'affaire est rondement réglée, à Paris Louis VI le Gros se meurt, son fils, seize ans, doit lui succéder, le mariage, sitôt les détails réglés, est célébré à Bordeaux. Louis VII, d'abord destiné aux ordres était devenu héritier du trône à la suite du décès accidentel de son frère aîné. C'est un garçon dévot, pieux, timide, aussitôt séduit par la beauté rayonnante d'Aliénor dont il tombe réellement amoureux. Or Louis ne

possédait sans doute pas les moyens de ses sentiments pour satisfaire pleinement son épouse au tempérament ardent. Elle fut, à n'en pas douter, une épouse inassouvie qui prit cependant son rôle de souveraine au sérieux en apportant une sorte de raffinement à une cour aux moeurs très simples. Elle devint rapidement l'animatrice de la vie intellectuelle de son temps.

La grande affaire de ce règne fut la deuxième croisade au cours de laquelle les rivalités, les hésitations, les erreurs et les trahisons conduisirent à l'échec. Aliénor qui accompagne le roi retrouve en Terre Sainte, son oncle Raymond de Poitiers, prince d'Aquitaine dont les vœux sur la conduite des opérations se heurtent à celles de Louis. Aliénor prend le parti de son oncle alors que des bruits courent sur les relations ambiguës qui se nouent entre eux. Le conflit opposant le roi et la reine devient évident, c'est à cet instant qu'Aliénor, soulève la question d'une parenté prohibée entre époux qui pourrait conduire à la dissolution du mariage.

Ulcéré, Louis VII force Aliénor à quitter la Terre Sainte, ils embarquent sur deux navires différents pour se retrouver à Rome où le pape Eugène III rassure le roi sur la validité de son mariage. Les époux alors se rapprochent, si bien qu'une fille naîtra quelques mois plus tard. La réconciliation ne dure pas ; dès la disparition du sage Suger qui veillait sur lui, le couple se disloque, enfin, le 20 mai 1163 le concile de Beaugency dénonce les liens matrimoniaux qui unissent Louis et Aliénor. La duchesse d'Aqui-

taine n'est plus reine de France, elle est dégoûtée de tout lien. Pas pour longtemps puisque moins de deux mois plus tard elle épouse Henri II devenant reine d'Angleterre. Une reine peu heureuse, à l'existence tumultueuse jusqu'à son décès en 1204.

D'une façon très générale les historiens ont reproché à Louis VII les conséquences d'un divorce qui serait à l'origine de trois siècles de conflit avec l'Angleterre. Un des grands mérites de Philippe Delorme est de reprendre cette affaire en posant la question fondamentale. Ainsi il rappelle, avec raison, qu'une union princière n'est pas une affaire d'inclination particulière mais d'intérêt familial et politique. « *Le tort essentiel d'Aliénor est de n'avoir pas su lui donner un héritier mâle issu de son sang. Dans la perspective capétienne toute autre considération reste subordonnée à cette exigence primordiale. A quoi servirait de perdre le Poitou et la Gascogne si Louis VII n'a que deux filles pour lui succéder* ».

Aliénor fut mère de dix enfants dont Richard Coeur de Lion et Jean Sans Terre, deux monarques dont Bainville a pu écrire qu'ils furent des « fous furieux » dont l'Angleterre eut beaucoup à souffrir. Louis VII fut père d'un fils, Philippe-Auguste, l'un des plus grands Capétiens de la dynastie à qui la France doit tant.

On ne refait pas l'histoire, on peut l'examiner sous un jour nouveau ; cette biographie nous en offre une belle occasion.

Michel FONTAURELLE

Philippe Delorme - « Aliénor d'Aquitaine » - Ed. Pygmalion - prix franco : 125 F.

La NAR a trente ans...
et toujours aussi peu
d'argent !

Démarrée sur les chapeaux de roue, notre souscription du trentième anniversaire semble aujourd'hui s'essouffler (nous avons à peine atteint la moitié de l'objectif) provoquant mon inquiétude... Pourtant l'enjeu est de taille. Comme tous les ans nous avons besoin de cette souscription pour équilibrer notre budget et cet équilibre est nécessaire à notre survie. Faute de l'obtenir par l'augmentation de nos recettes que provoquent vos dons, nous serions dans l'obligation de l'atteindre par la diminution de nos dépenses. Celles-ci étant déjà strictement contrôlées et réduites au minimum, c'est au détriment de la parution de *Royaliste* que cela se ferait. Je préfère ne pas l'envisager et attendre - je ne dirais pas sereinement... - que vous répondiez le plus généreusement possible à mon appel à l'aide. Dépêchez-vous, il y a urgence !

Yvan AUMONT

3^e liste de souscripteurs

Georges Balandier 300 F - André Brimont 250 F - Arnaud Chaballier 50 F - Jean-Philippe Chauvin 100 F - Jean-Pierre Dauvillier 50 F - Philippe Delorme 230 F - Marc Desaubiaux 300 F - Michel Fontaurelle 1000 F - Marcel Floury 200 F - François Francart 500 F - François Guerry 200 F - T.K. (Hauts-de-Seine) 25 F - Florence Kuntz 200 F - Jean Laujol de la Fage 100 F - Gabriel Matzneff 200 F - Noël Pécourt 100 F - Le juge Michel 300 F - Stéphane Retzmanick 500 F - Michel Retzmanick 500 F - Max Woelflé 100 F.

Total de cette liste : 5 205 F

Total précédent : 24 635 F

Total général : 29 840 F

GIRONDE

Bertrand Renouvin sera à Bordeaux le **vendredi 25 mai** prochain pour rencontrer lecteurs de *Royaliste* et sympathisants au cours d'un dîner amical. Les personnes intéressées sont priées de nous téléphoner (01.42.97.42.57) pour avoir les renseignements pratiques.

CONSEIL NATIONAL

Le Conseil national de la NAR se réunira à Paris, le dimanche 24 juin. Rappelons que le Conseil national est un organisme, élu par les adhérents pour une durée de deux ans.

PHOTOS

Des photos de la Famille de France sont disponibles. Sur simple demande de votre part (tél. : 01.42.97.42.57) nous vous enverrons le petit catalogue illustré qui vous permettra de choisir et de les commander.

INTERNET

Internauts ! communiquez-nous votre adresse mël et nous vous mettrons sur notre liste de diffusion qui vous rendra destinataires de nos dépêches d'« Actualité royaliste ». Un simple message (royaliste@multimania.com) à notre intention suffira.

◆ Communiquez-nous également les adresses mël de vos amis auxquels nous pourrions adresser nos publicités.

RELIURES

Nous mettons à la disposition des lecteurs qui désirent conserver leur collection du journal, une très belle reliure pleine toile bleue frappée d'une fleur de lys et avec inscription « *Royaliste* » dorée.

◆ Cette reliure permet de contenir 52 numéros du journal. Elle est vendue au prix de 97 F franco.

◆ Nous disposons aussi d'anciens numéros du journal pour compléter les collections (prix franco : 17 F pièce).

MERCREDIS DE LA NAR

◆ A Paris, chaque mercredi, nous accueillons nos sympathisants dans nos locaux (17, rue des Petits-Champs, Paris 1^{er}, 4^e étage) pour un débat avec un conférencier, personnalité politique ou écrivain.

◆ La conférence commence à 20 heures très précises (accueil à partir de 19 h 45 - Entrée libre, une participation aux frais de 10 F est demandée), elle s'achève à 22 h. Une carte d'« abonné des mercredis » annuelle (50 F) permet d'assister gratuitement à toutes les conférences et de recevoir chaque mois le programme à domicile.

◆ Après la conférence, à 22 heures, un repas amical est servi pour ceux qui désirent poursuivre les discussions (participation aux frais du dîner 30 F).

● **Mercredi 16 mai** : Ancien commissaire général du Plan, chassé par Lionel Jospin pour avoir publié de déplaisantes vérités sur le chômage, **Henri GUAINO** a été récemment candidat aux élections municipales à Paris. Classé à droite, mais se situant précisément dans l'authentique tradition gaullienne, notre invité est très représentatif d'une nouvelle génération d'hommes et de femmes qui veulent agir selon leurs convictions, et qui se trouvent rejetés ou marginalisés par les grands appareils partisans. D'où la question posée à Henri Guaino : **Comment reformuler aujourd'hui la question politique ?** Elle ouvrira sur un débat auquel les militants des clubs et des groupes républicains et démocratiques sont amicalement conviés.

● **Mercredi 23 mai** : Linguiste, docteur en Sciences

politiques, **Marie-Josée de SAINT-ROBERT** a récemment publié un *Que-sais-je ?* qui a retenu toute notre attention (cf. *Royaliste* n° 767) puisqu'il porte sur « La politique de la langue française ». Histoire de la politique linguistique, de l'ordonnance de Villers-Cotterêts à nos jours, examen des structures administratives, analyse du statut et de la situation du français dans le monde contemporain, état de la francophonie : toutes ces questions sont d'une brûlante actualité, puisque notre langue est mise à l'épreuve par les nouvelles technologies, le désintérêt du gouvernement pour la francophonie, et les projets relatifs à l'enseignement des langues régionales à l'école.

● **Mercredi 30 mai** : Ancien élève de l'École nationale supérieure, agrégé d'histoire, **Édouard HUSSON** est actuellement chargé de recherches à l'Institut d'histoire du temps présent de Munich. Spécialiste de l'histoire allemande, observateur avisé de l'actualité politique européenne, notre invité a consacré un ouvrage capital aux débats qui opposent depuis un demi-siècle les historiens allemands sur la question du nazisme. Largement ignorées en France, alors qu'elles sont très importantes pour la connaissance historique et pour l'appréhension du phénomène totalitaire, ces vives controverses permettent de comprendre comment se reconstitue « L'identité allemande » au fil d'un dur travail de la mémoire.

Demande de documentation

Si ce journal vous a intéressé, si vous désirez avoir plus de renseignements sur nos idées, nos activités, les livres et brochures que nous publions, remplissez le bulletin ci-dessous sans engagement de votre part.

Nom :

Prénom :

Date de naissance : Profession :

Adresse :

.....

.....

désire recevoir, sans engagement de ma part, une documentation sur le mouvement royaliste. Bulletin à renvoyer à :

« *Royaliste* », 17, rue des Petits-Champs, 75001 Paris

Un roi populaire

Siméon de Bulgarie est un roi populaire. Roi selon le droit, exilé de sa patrie par les staliniens, il a reçu d'innombrables marques de fidélité et d'une sympathie croissante dès que le peuple bulgare a retrouvé sa liberté. Ces faits nous sont agréables. Ils ne sont pas difficiles à établir.

Les dépêches d'agence, jusqu'à présent ignorées par notre grand quotidien du soir (1), rappellent que le roi Siméon fut accueilli par des centaines de milliers de Bulgares lors de son premier retour en 1996. Elles apprennent que cet homme politique en campagne électorale bénéficie du niveau de confiance le plus élevé du pays (63 % d'opinions favorables) et que le *Mouvement national Siméon II* était crédité le 27 avril de 35 % des intentions de vote, soit plus du double des intentions exprimées en faveur de la coalition de droite actuellement au pouvoir (18 %) et de l'opposition socialiste (16,7 %).

Toujours méfiants à l'égard des sondages, nous nous contenterons de dire que ces chiffres indiquent une forte tendance dans l'opinion publique bulgare. Une tendance tellement affirmée que certaines autorités bulgares ont tout fait pour décourager cet homme qui a la faveur du peuple.

Siméon de Bulgarie est un roi entravé mais qui sait rompre les liens par lesquels on tente de freiner sa marche. La Cour constitutionnelle lui a interdit de se présenter à l'élection présidentielle : il a pris la voie parlementaire. Le tribunal de Sofia a refusé d'inscrire son Mouvement pour les élections législatives du 17 juin : il a fait

appel devant la Cour Suprême. Celle-ci a entériné le refus, jugé partial par 76 % des citoyens. Il n'empêche ! Avec les encouragements du président de la République, d'une grande partie de la presse, de nombreux syndicalistes et des trois-quarts des Bulgares, Siméon II pourra cependant se présenter aux élections grâce à l'appui qui lui est apporté par deux petites formations. Cette volonté paisible, nourrie d'un élan populaire que renforce les obstacles posés sur le chemin du roi, crée une dynamique qui mérite l'attention



des princes et la réflexion des royalistes, en France singulièrement.

Siméon de Bulgarie est un roi engagé, mais pas un partisan. Le projet pour lequel il s'engage, c'est la justice sociale, qui commence par la lutte contre la corruption et qui se poursuit par un développement économique conçu et mis en oeuvre pour l'ensemble du peuple. Il semble établi que ce projet national transcende les limites partisans. Ce qui signifie que Siméon II de Bulgarie est en train de démontrer par son action le caractère illusoire du paradoxe qui paralyse certains princes :

Comment prendre part à la vie politique sans ruiner son ambition arbitrale ? En devenant l'homme du rassemblement national, en incarnant le principe de la justice sociale ! Ce qui implique que l'on ne paie pas les citoyens de mots, dans l'attente d'une heureuse conjoncture qui permettrait de parvenir au pouvoir sans rien avoir entrepris. Comme Charles de Gaulle, comme Juan Carlos d'Espagne, le serviteur de tous doit prendre sur lui tous les risques, à commencer par les risques physiques. Siméon de Bulgarie est un roi au courage tranquille.

On dira que ce roi est selon notre coeur. C'est vrai. Mais beaucoup, parmi ceux qui ne partagent pas notre conviction royaliste, estiment déjà ou découvriront bientôt que cet homme d'État est nécessaire à son pays, et que la nation bulgare est indispensable à la paix dans les Balkans (2).

Que les journalistes et les dirigeants politiques français n'oublient pas non plus que Siméon de Bulgarie est un roi francophone et francophile, qui exprime exactement les sentiments, rarement payés de retour, d'un peuple qui aime la France et où l'on compte beaucoup d'amoureux de la langue française.

Pour la Bulgarie éprouvée, le roi Siméon peut être salubre. Pour l'Europe qui se cherche, il est une figure d'espoir. A ceux qui glosent sur la fin du politique et sur l'impuissance des hommes d'État, il jette un magnifique défi.

Bertrand RENOUVIN

(1) Au moins jusqu'au 6 mai, pas un article sur le roi Siméon, sa popularité et les manœuvres anti-démocratiques dont il est victime, pas une ligne dans *Le Monde*, phare de l'information, gardien vigilant des droits de l'homme et du citoyen, universel donneur de leçons démocratiques.

(2) Nous consacrerons plusieurs pages à la Bulgarie dans notre prochain numéro.